Cabinet Azzi Perrin
FIDUCIAIRE & GESTION

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FNCDG)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

7 Rue Taine
75012 Paris

tel 01 44 73 93 53
fax 01 44 73 91 51
mail info@cap-fg.com

sarl au capital de 500 000 €
rcs Paris B 423 839 539
naf 6920 z

société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

24 juin 2022

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 80, rue de Reuilly - 75012 PARIS
SIREN 381 417 286

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier et clos le 31 décembre 2021.

A l'assemblée générale des membres de l'association FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission du présent rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'activité. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif et complexe que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association avant leur assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et sur les comptes annuels de l'association FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Responsabilités des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Paris, le 24 juin 2022.

Le Commissaire aux comptes
CAP Fiduciaire & Gestion

Gilles MARIE

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'association : Autres organisations fonctionnat par adhésion

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à CRETEIL
Le

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	47 641	45 718	1 922	3 582	1 660-	46.33-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	134 494	132 572	1 922	3 582	1 660-	46.33-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	44 142	7 749	36 393	15 458	20 935	135.44
	Autres créances	71 901		71 901	118 652	46 751-	39.40-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 625 973		2 625 973	2 409 596	216 378	8.98
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	120 790		120 790	118 852	1 938	1.63
	Total III	2 862 806	7 749	2 855 057	2 662 558	192 500	7.23
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 997 300	140 321	2 856 980	2 666 139	190 840	7.16

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	96 434	96 434		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 448 314	2 282 263	166 051	7.28
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	124 059	166 051	41 993-	25.29-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	2 668 807	2 544 748	124 059	4.88
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 195	64 842	70 353	108.50
	Dettes fiscales et sociales	50 706	55 101	4 395-	7.98-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 271	1 448	823	56.81
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	188 172	121 391	66 781	55.01
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 856 980	2 666 139	190 840	7.16

(1) Dont à plus d'un an — 188 172 — 121 391
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 003		5 003	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	1 141 363	1 077 823	63 540	5.90
Total I	1 146 366	1 077 823	68 543	6.36
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 868	9 796	72	0.74
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	536 975	399 451	137 524	34.43
Impôts, taxes et versements assimilés	12 747	12 629	118	0.93
Salaires et traitements	337 126	344 954	7 828-	2.27-
Charges sociales	119 285	145 844	26 559-	18.21-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 660	1 660		
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	7 749		7 749	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	2		2	
Total II	1 025 412	914 333	111 079	12.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	120 954	163 489	42 536-	26.02-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 105	2 562	543	21.20
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 105	2 562	543	21.20
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	3 105	2 562	543	21.20
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	124 059	166 051	41 993-	25.29-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 149 471	1 080 385	69 086	6.39
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 025 412	914 333	111 079	12.15
Solde intermédiaire	124 059	166 051	41 993-	25.29-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	124 059	166 051	41 993-	25.29-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 856 980 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 146 366 Euros et dégageant un excédent de 124 059 Euros.

L'exercice a une durée de douze (12) mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	86 853		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 641		
TOTAL	47 641		
TOTAL GENERAL	134 494		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			86 853	86 853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 641	47 641
TOTAL			47 641	47 641
TOTAL GENERAL			134 494	134 494

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	86 853			86 853
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 059	1 660		45 718
TOTAL	44 059	1 660		45 718
TOTAL GENERAL	130 912	1 660		132 572

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 660				
TOTAL	1 660				
TOTAL GENERAL	1 660				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	7 749	7 749	
Autres créances clients	36 393	36 393	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	31 185	31 185	
Débiteurs divers	40 716	40 716	
Charges constatées d'avance	120 790	120 790	
TOTAL	236 833	236 833	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	135 195	135 195		
Personnel et comptes rattachés	18 049	18 049		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 399	28 399		
Autres impôts taxes et assimilés	4 258	4 258		
Autres dettes	2 271	2 271		
TOTAL	188 172	188 172		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 899
Dettes fiscales et sociales	24 308
Autres dettes	385
Total	144 592

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	120 790
Total	120 790

Cabinet Azzi Perrin FIDUCIAIRE & GESTION

FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FNCDG)

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels clos au :

- 31 décembre 2016
- 31 décembre 2017
- 31 décembre 2018
- 31 décembre 2019
- 31 décembre 2020

7 Rue Taine
75012 Paris

tel 01 44 73 93 53
fax 01 44 73 91 51
mail info@cap-fg.com

sarl au capital de 500 000 €
rcs Paris B 423 839 539
naf 6920 z

société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

Le 24 juin 2022

SSS.3

FNCDG

Association Loi 1901
Siège social : 80 rue de Reuilly - 75012 PARIS
SIRET n° 381 417 286

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Aux membres de l'association,

Rappel du cadre de notre Intervention

L'article L. 2135-6 du Code du travail prévoit la nomination d'un commissaire aux comptes dans les associations (syndicats) qui perçoivent des ressources pour un montant supérieur à 230.000 Euros (€).

Cette nomination n'avait jamais eu lieu dans votre association. L'article L. 820-3-1 du code de commerce permet la régularisation de cette situation et l'extinction corrélative de l'action en nullité en nommant un commissaire aux comptes au titre des cinq derniers exercices, soit de l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 et clos le 31 décembre 2016 jusqu'à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020.

Par décision en date du 9 décembre 2021, votre assemblée générale nous a nommés commissaire aux comptes au titre de ces exercices, pour une mission spécifique d'audit sur les cinq années concernées, permettant ainsi de régulariser cette situation irrégulière, de confirmer les délibérations prises pendant ces périodes et d'éteindre toute possibilité d'action en nullité.

Les comptes annuels des exercices 2016 à 2020 avaient été approuvés par votre assemblée générale.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Rapport du Commissaire aux comptes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations desdits exercices écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de chacun de ces exercices.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes en vigueur.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de l'exercice 2020 et, dans une moindre mesure, de l'exercice 2019. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont induit de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'activité. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif et complexe que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association avant leur assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la présidente, dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et sur les comptes annuels de l'association FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Responsabilités des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Trésorier d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Trésorier d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels des exercices susvisés avaient été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A Paris, le 24 juin 2022.

Le Commissaire aux comptes
Pour **CAP Fiduciaire & Gestion**

Gilles MARIE

Comptes annuels au 31.12.2016

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016

	Pages
- *Bilan actif-passif*	*1 et 2*
- *Compte de résultat*	*3 et 4*
- *Détail des comptes bilan actif passif*	*5 et 6*
- *Détail Compte de résultat*	*7 à 9*

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 853	86 853		54	54-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 003	39 499	1 503	4 460	2 956-	66.29-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	127 856	126 353	1 503	4 514	3 011-	66.70-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 455		2 455	6 224	3 770-	60.56-
	Autres créances	20 791		20 791	20 831	40-	0.19-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 115 312		2 115 312	2 064 206	51 106	2.48
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	2 138 558		2 138 558	2 091 261	47 296	2.26
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 266 414	126 353	2 140 061	2 095 775	44 286	2.11

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	96 434	96 434		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 822 116	1 619 732	202 384	12.49
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	61 864	202 384	140 519-	69.43-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 980 415	1 918 550	61 864	3.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 736	87 609	13 872-	15.83-
	Dettes fiscales et sociales	85 910	89 616	3 706-	4.14-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	159 647	177 225	17 579-	9.92-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 140 061	2 095 775	44 286	2.11
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	159 647	177 225		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				20 000	20 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			560	814	254-	31.24-
Autres produits			1 097 110	1 260 586	163 476-	12.97-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 097 670	1 281 400	183 731-	14.34-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 433	5 369	1 936-	36.06-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			596 980	626 410	29 430-	4.70-
Impôts, taxes et versements assimilés			7 464	10 020	2 556-	25.51-
Salaires et traitements			284 153	312 729	28 576-	9.14-
Charges sociales			158 395	138 813	19 582	14.11
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 011	5 209	2 199-	42.21-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			242	1 029	787-	76.45-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 053 678	1 099 579	45 901-	4.17-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			43 991	181 821	137 830-	75.81-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 12	Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 233	18 686	453-	2.42-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	18 233	18 686	453-	2.42-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	18 233	18 686	453-	2.42-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	62 224	200 507	138 282-	68.97-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 877	1 877-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		1 877	1 877-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	360		360	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	360		360	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	360-	1 877	2 237-	119.18-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 115 903	1 301 963	186 060-	14.29-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 054 038	1 099 579	45 541-	4.14-
5. Bénefice ou perte (total des produits - total des charges)	61 864	202 384	140 519-	69.43-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Comptes annuels au 31.12.2017

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- *Bilan actif-passif*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Compte de résultat*

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

ASSOCIATION FNCDG
75012 PARIS 12

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 003	41 003		1 503	1 503-	100.00-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	127 856	127 856		1 503	1 503-	100.00-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	56 559		56 559	2 455	54 104	NS
	Autres créances	42 727		42 727	20 791	21 936	105.51
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 058 737		2 058 737	2 115 312	56 575-	2.67-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	125 361		125 361		125 361	
	Total III	2 283 383		2 283 383	2 138 558	144 825	6.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 411 239	127 856	2 283 383	2 140 061	143 322	6.70

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION FNCDG
75012 PARIS 12

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	96 434	96 434		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 883 981	1 822 116	61 864	3.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	87 775	61 864	25 910	41.88
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 068 189	1 980 415	87 775	4.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 160	73 736	31 576-	42.82-
	Dettes fiscales et sociales	69 252	85 910	16 658-	19.39-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	346		346	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	103 435		103 435	
	Total IV	215 194	159 647	55 547	34.79
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 283 383	2 140 061	143 322	6.70
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	215 194	159 647		

ASSOCIATION FNCDG
75012 PARIS 12

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				560	560-	100.00-
Autres produits			1 112 769	1 097 110	15 659	1.43
Total des Produits d'exploitation (I)			1 112 769	1 097 670	15 099	1.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 919	3 433	1 487	43.31
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			591 850	596 980	5 130-	0.86-
Impôts, taxes et versements assimilés			8 536	7 464	1 072	14.36
Salaires et traitements			302 431	284 153	18 278	6.43
Charges sociales			123 089	158 395	35 306-	22.29-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 503	3 011	1 507-	50.06-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			992	242	749	309.10
Total des Charges d'exploitation (II)			1 033 321	1 053 678	20 357-	1.93-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			79 448	43 991	35 457	80.60
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 412	18 233	9 821-	53.86-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 412	18 233	9 821-	53.86-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	8 412	18 233	9 821-	53.86-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	87 860	62 224	25 636	41.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	86	360	275-	76.25-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	86	360	275-	76.25-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	86-	360-	275	76.25
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 121 181	1 115 903	5 278	0.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 033 407	1 054 038	20 632-	1.96-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	87 775	61 864	25 910	41.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Comptes annuels au 31.12.2018

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

	Pages
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Soldes intermédiaires de gestion	*3*
- Compte de résultat	*4 et 5*
- Détail des comptes bilan actif passif	*6 et 7*
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	*8 à 10*
- Détail Compte de résultat	*11 à 13*

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	41 003	41 003				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	127 856	127 856				
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	6 487		6 487	56 559	50 071-	88.53-
	Autres créances	18 135		18 135	42 727	24 592-	57.56-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 359 576		2 359 576	2 058 737	300 840	14.61
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				125 361	125 361-	100.00-
	Total III	2 384 198		2 384 198	2 283 383	100 815	4.42
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 512 054	127 856	2 384 198	2 283 383	100 815	4.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	96 434	96 434		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 971 755	1 883 981	87 775	4.66
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	179 131	87 775	91 356	104.08
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 247 320	2 068 189	179 130	8.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 961		1 961	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 520	42 160	39 360	93.36
	Dettes fiscales et sociales	52 694	69 252	16 558-	23.91-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	704	346	357	103.17
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		103 435	103 435-	100.00-
	Total IV	136 879	215 194	78 315-	36.39-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 384 198	2 283 383	100 815	4.42
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	136 879	215 194		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			50 000		50 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 868		15 868	
Autres produits			1 303 199	1 112 769	190 430	17.11
Total des Produits d'exploitation (I)			1 369 067	1 112 769	256 298	23.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 514	4 919	1 594	32.41
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			714 778	591 850	122 928	20.77
Impôts, taxes et versements assimilés			11 645	8 536	3 109	36.42
Salaires et traitements			321 939	302 431	19 507	6.45
Charges sociales			141 236	123 089	18 147	14.74
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				1 503	1 503-	100.00-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				992	992-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			1 196 111	1 033 321	162 790	15.75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			172 956	79 448	93 508	117.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 175	8 412	2 237-	26.60-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 175	8 412	2 237-	26.60-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	6 175	8 412	2 237-	26.60-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	179 131	87 860	91 270	103.88
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		86	86-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		86	86-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		86-	86	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 375 242	1 121 181	254 061	22.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 196 111	1 033 407	162 705	15.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	179 131	87 775	91 356	104.08

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Comptes annuels au 31.12.2019

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

COMPTES ANNUELS au 31/12/2019

	Pages
- *Bilan actif-passif*	1 et 2
- *Soldes intermédiaires de gestion*	3
- *Compte de résultat*	4 et 5
- *Détail des comptes bilan actif passif*	6 et 7
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*	8 à 10
- *Détail Compte de résultat*	11 à 13

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	47 641	42 399	5 241		5 241	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	134 494	129 253	5 241		5 241	
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 559		7 559	6 487	1 071	16.51
	Autres créances	12 610		12 610	18 135	5 525-	30.47-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 362 082		2 362 082	2 359 576	2 506	0.11
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	176 933		176 933		176 933	
	Total III	2 559 183		2 559 183	2 384 198	174 985	7.34
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 693 677	129 253	2 564 425	2 384 198	180 226	7.56

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	96 434	96 434		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 150 886	1 971 755	179 130	9.08
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	131 377	179 131	47 753-	26.66-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 378 697	2 247 320	131 377	5.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants		1 961	1 961-	100.00-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 429	81 520	42 909	52.64
	Dettes fiscales et sociales	60 595	52 694	7 901	14.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	704	704		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	185 728	136 879	48 849	35.69
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 564 425	2 384 198	180 226	7.56
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	185 728	136 879		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				50 000	50 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				15 868	15 868-	100.00-
Autres produits			1 078 414	1 303 199	224 785-	17.25-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 078 414	1 369 067	290 653-	21.23-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 828	6 514	1 686-	25.89-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			497 489	714 778	217 289-	30.40-
Impôts, taxes et versements assimilés			17 285	11 645	5 640	48.43
Salaires et traitements			310 428	321 939	11 511-	3.58-
Charges sociales			121 775	141 236	19 462-	13.78-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 397		1 397	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 025		1 025	
Total des Charges d'exploitation (II)			954 225	1 196 111	241 886-	20.22-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			124 189	172 956	48 767-	28.20-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 926	6 175	751	12.16
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 926	6 175	751	12.16
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	6 926	6 175	751	12.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	131 114	179 131	48 016-	26.81-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	263		263	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	263		263	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	263		263	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 085 602	1 375 242	289 639-	21.06-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	954 225	1 196 111	241 886-	20.22-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	131 377	179 131	47 753-	26.66-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Comptes annuels au 31.12.2020

ASSOCIATION FNCDG

80 RUE DE REUILLY

75012 PARIS 12

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

	Pages
- *Bilan actif-passif*	*1 et 2*
- *Soldes intermédiaires de gestion*	*3*
- *Compte de résultat*	*4 et 5*
- *Détail des comptes bilan actif passif*	*6 et 7*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*	*8 et 9*
- *Détail Compte de résultat*	*10 et 11*

CABINET REMI COTILLARD
1 AV. PIERRE BROSSOLETTE

94000 CRETEIL
0145172575

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	86 853	86 853				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	47 641	44 059	3 582	5 241	1 660-	31.66-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	134 494	130 912	3 582	5 241	1 660-	31.66-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	15 458		15 458	7 559	7 899	104.50
	Autres créances	118 652		118 652	12 610	106 042	840.94
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 409 596		2 409 596	2 362 082	47 513	2.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	118 852		118 852	176 933	58 080-	32.83-
	Total III	2 662 558		2 662 558	2 559 183	103 374	4.04
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 797 052	130 912	2 666 139	2 564 425	101 715	3.97

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	96 434	96 434		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 282 263	2 150 886	131 377	6.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	166 051	131 377	34 674	26.39
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 544 748	2 378 697	166 051	6.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 842	124 429	59 587-	47.89-
	Dettes fiscales et sociales	55 101	60 595	5 494-	9.07-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 448	704	745	105.79
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	121 391	185 728	64 337-	34.64-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 666 139	2 564 425	101 715	3.97
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	121 391	185 728		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			1 077 823	1 078 414	591-	0.05-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 077 823	1 078 414	591-	0.05-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 796	4 828	4 968	102.91
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			399 451	497 489	98 038-	19.71-
Impôts, taxes et versements assimilés			12 629	17 285	4 656-	26.94-
Salaires et traitements			344 954	310 428	34 526	11.12
Charges sociales			145 844	121 775	24 070	19.77
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 660	1 397	263	18.81
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges				1 025	1 025-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			914 333	954 225	39 892-	4.18-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			163 489	124 189	39 301	31.65
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 562	6 926	4 364-	63.01-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 562	6 926	4 364-	63.01-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 562	6 926	4 364-	63.01-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	166 051	131 114	34 937	26.65
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		263	263-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		263	263-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		263	263-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 080 385	1 085 602	5 218-	0.48-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	914 333	954 225	39 892-	4.18-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	166 051	131 377	34 674	26.39

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

RAPPORT FINANCIER

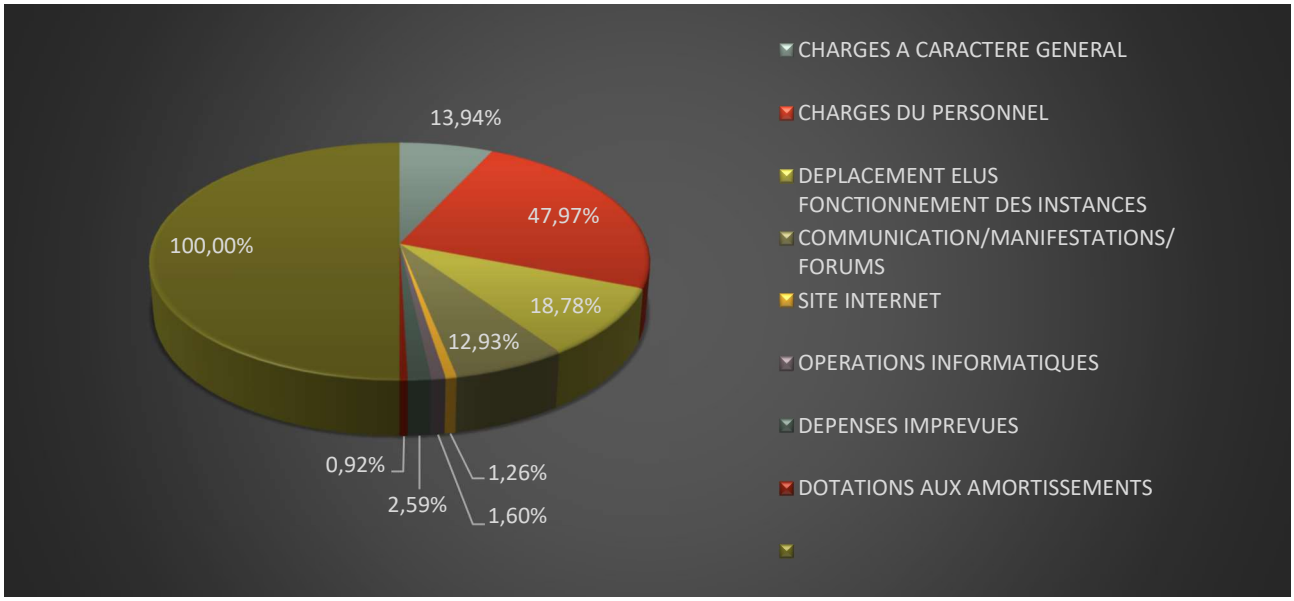
Clôture de l'exercice 2021

Validation exercice 2021

BILAN EXERCICE 2021

INTITULE	BUDGET 2021	REALISE AU 31/12/2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	**135 620**	**142 969**
Documentation générale	4 000	2 978
Petit équipement	7 000	3 102
Maintenance (fax, copies,)	8 000	5 125
Fournitures de Bureau	10 000	9 868
Location immobilière	60 000	79 891
Assurance	2 500	2 300
Honoraires	10 000	4 800
Téléphonie et affranchissement	10 000	9 506
Frais administratifs et de services bancaires	2 000	1 766
Cotisation GIP	3 120	5 805
Déplacements Personnels FNCDG	12 000	12 006
Déplacements représentants CDG	7 000	5 822
CHARGES DE PERSONNEL	**582 000**	**491 927**
Personnel	348 000	325 301
Charges sociales (sécurité sociale, retraite, chômage…)	230 000	135 188
Indemnités de fonction Président	0	11 825
Formation	2 000	2 112
Frais recrutement personnel	2 000	17 501
DEPLACEMENT ELU S FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	**90 000**	**192 610**
Frais Assemblée Générale et Conseil d'Administration	40 000	125 597
Frais de représentation	50 000	67 013
COMMUNICATION/MANIFESTATIONS/FORUMS	**446 000**	**132 558**
Journées thématiques et web conférences	8 000	0
Salon des Maires	37 000	34 784
Salon Préventica	7 000	2 400
Salons	10 000	9 057
Commissions	0	629
Organisation de la Conférence Nationale	0	0
Organisation du Congrès	330 000	0
Outils d'information et de communication	50 000	55 462
Visio Conférence	4 000	30 226
SITE INTERNET	**16 000**	**12 883**
MAINTENANCE / OPERATIONS INFORMATIQUES	**15 000**	**16 450**
DEPENSES IMPREVUES	**0**	**26 604**
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**0**	**9 411**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 284 620**	**1 025 412**
Cotisations	1 077 274	1 077 274
Autres ressources (dont produits financiers)	6 500	72 197
Recettes Congrès	200 846	0
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 284 620**	**1 149 471**
RESULTAT	**0**	**124 059**

Répartition des dépenses réalisées sur l'année 2021



Lignes budgétaires des charges à caractère général

(+ 5.41 % par rapport au budget prévisionnel)

Documentation générale

Ce poste concerne uniquement les abonnements (bases juridiques, presse…). Il présente une baisse de 25.55 % par rapport au budget prévisionnel car nous favorisons les accès aux abonnements numériques à défaut des supports papiers.

Equipements

Une baisse significative sur ce poste cette année. Les principaux achats ont été un ordinateur destiné au service communication pour l'accueil d'une intérimaire en remplacement d'un agent en arrêt de travail et l'achat de radiateurs d'appoints pour les locaux de la fédération.

Maintenance des équipements

Ce poste est en constante baisse (- 36 %) par rapport au budget prévisionnel faisant suite au nouveau contrat de location signé avec l'UGAP pour une durée de 3 ans. Il concerne principalement la location du photocopieur, les consommables et la maintenance.

Fournitures

Ce poste reste en adéquation avec le budget prévisionnel. Il concerne essentiellement l'achat de petites fournitures de bureaux et consommables de réceptions.

Locations immobilières et assurances

L'indemnité d'occupation due par la FNCDG au prorata des locaux du CNFPT pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 s 'élève à 79 891 €uros qui se détaille comme suit :

- Etat liquidatif pour l'année 2021 pour un montant de 69 872.08 €uros

- Reliquat année 2020 pour un montant de 10 018.73 €uros. Ceci s'expliquant par une erreur de facturation du CNFPT concernant les frais de gardiennage non pris en compte et le paiement partiel du forfait de l'accueil physique facturé 300 euros au lieu de 3 000 €uros.

Honoraires

Ce poste recouvre cette année uniquement les honoraires du cabinet d'expertise comptable.

Frais de téléphonie et d'affranchissement

Cette ligne reste en parfaite maîtrise. Ceci en raison du marché public passé avec la centrale d'achat UGAP pour la téléphonie. Concernant l'affranchissement, les envois électroniques des outils de communication, des documents des commissions et des réunions institutionnelles sont privilégiés. Depuis 2016, pour réduire les coûts de copie, les documents préparatoires sont disponibles en téléchargement sur le site fncdg.com.

Frais administratifs et services bancaires

Cette ligne budgétaire reste stable et concerne essentiellement les frais de tenue de compte et de virements bancaires.

Cotisation GIP Informatique

Une hausse est à constater sur cette ligne qui recouvre normalement la cotisation annuelle du GIP. Un appel à capital pour un montant de 2 500 €uros a été versé en sus de la cotisation.

Frais de déplacement des personnels de la Fédération

Ce poste reste en adéquation par rapport à ce qui avait été budgété. Il concerne essentiellement les déplacements en région et île de France et les notes de frais des personnels mais aussi les frais de missions exercés pour le compte de la fédération de Messieurs SQUELARD et FRIZOT référents auprès de l'ANDCDG et Monsieur CAURET « personnalité qualifiée » qui assure l'animation du réseau des CDG coordonnateurs et participe au groupe de travail « mutualisation, nouvelles compétence ».

Frais de déplacement des représentants des CDG

Les frais de déplacement des représentants des CDG cette année sont en deçà du budget prévisionnel, (- 16 %). Les représentants des CDG privilégient les réunions en visio-conférence.

Ligne budgétaire des charges de personnel

(- 15 % par rapport au budget prévisionnel)

Ce chapitre recouvre les salaires, l'indemnité de fonction du Président, les charges sociales et fiscales, la médecine du travail, la formation.
Le réalisé 2021 est inférieur de 15 % par rapport au budget prévisionnel, malgré le recrutement d'un personnel intérimaire durant 3 mois pour le remplacement d'un agent en arrêt de travail pendant plusieurs mois.

Lignes budgétaires relatives au fonctionnement des instances et aux frais de représentation

(+ 114 % par rapport au budget prévisionnel)

Le fonctionnement des instances

Durant l'exercice 2021, trois Assemblées Générales et quatre Conseils d'Administration ont eu lieu. Les seules dépenses engagées sont relatives à la location de salle et la restauration, exceptée l'Assemblée générale délocalisée à Lyon qui a engendré des frais supplémentaires relatifs à la réservation en amont auprès des complexes hôteliers de Lyon. L'assemblée se déroulant à la même période que « la fête des lumières ». Ces dépenses ont été refacturées aux participants. Ainsi, ce poste affiche une nette hausse de 214 % par rapport au budget prévisionnel voté en assemblée.

Frais de représentation

Les frais de représentions « rattachés » du Président prennent en compte ses frais personnels de déplacements (avion, train, voiture), d'hébergements et de restauration en région parisienne mais également les déplacements dans les territoires.
Sont inclus aussi les invitations de parlementaires ou d'élus ainsi que des fonctionnaires d'Etat, de même que les déjeuners hebdomadaires avec l'encadrement et le personnel de la structure.

Lignes Communication/manifestations/forums

Communication, manifestations et forums

Cette ligne correspond à la participation :

- Au Salon virtuel Top Recrutement du 4 au 5 octobre 2021
- Au Salon Nouvelle Vie Professionnelle le 9 novembre 2021 à l'espace Champerret
- Au Salon Préventica Paris avec une prise en charge d'un stand du 30 novembre au 2 décembre 2021
- Au Salon des Maires du 16 au 18 novembre 2021

Elle recouvre aussi l'organisation des différentes commissions et des groupes de travail
Concernant les dépenses liées au report et à l'organisation du Congrès de Marseille en 2022, celles-ci seront comptabilisées sur 2022, année de référence comptable.

Outils d'information et de communication

En 2021, ont été réalisés ou mis à jour les outils suivants :

- La 10ème édition du panorama de l'emploi territorial
- Le baromètre HoRHizons 2020
- Le livret *« Travailler dans la Fonction Publique Territoriale »*
- Les magazines Fédémag n° 9 et 10
- L'annuaire des CDG
- Des brochures « enquête RH des fusions d'intercommunalités »
- Les rapports annuels.
- Des affiches diverses et kakémonos

La ligne budgétaire porte tant sur l'achat d'outils de communication, la réalisation, que sur l'édition et la diffusion de ces outils.

Site Internet

Ce poste concerne essentiellement l'hébergement et la maintenance du site internet, il présente une baisse de 20 % par rapport au budget voté en AG.

Opérations informatiques

Cette ligne dédiée à la maintenance des outils informatiques affiche une légère augmentation mais reste en adéquation avec le prévisionnel voté en AG.

Dépenses imprévues

Cette ligne concerne essentiellement des honoraires de cabinet de conseil, d'avocats, de commissaires aux comptes et huissiers de justice à savoir :

- Cabinet UNAP Conseil, pour l'accompagnement de la coordination des employeurs dans la négociation des textes d'application de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la FPT
- Cabinet Carbonnier Lamaze Rasle, demande d'informations relatives à l'absence prolongée d'un agent
- Cabinet LANDOT, pour l'accompagnement d'un projet d'amendement relatif à la création d'un établissement public de coordination nationale des CDG - Pour l'accompagnement et la création d'une note relative à l'indemnité du Président et la possibilité de création et de financement d'une association des anciens Elus
- Huissiers de justice, demande de mise en demeure de restitution des matériels professionnels mis à la disposition d'un agent en arrêt de travail depuis le 30 juillet 2021.

Zoom sur les recettes

Cotisations

En 2021, tous les Centres de Gestion adhérents ont réglé leur cotisation. Soit 96 centres, ce qui représente une recette de 1 077 274 euros.

Autres ressources

Les autres ressources proviennent :

- Des revenus de valeur mobilière de placement pour 3 105 €
- De produits divers de gestion pour 60 €
- Du remboursement de la participation des CDG à l'Assemblée générale délocalisée à Lyon pour 41 430 €
- De la contribution de l'AMF pour la réalisation de l'enquête COVID 19 pour 15 000 €
- De la location des locaux du GIP pour 7 600 € concernant les années 2018 à 2020

C R C
Cabinet Rémi Cotillard

ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association F.N.C.D.G. pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 30 mai 2013, nous avons effectué les diligences prévues par les normes professionnelles définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels 2021 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	2.856.980 Euros
- Cotisations adhérents	1.077.274 Euros
- Résultat net comptable	124.059 Euros

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de l'association F.N.C.D.G., et à partir des pièces, documents et informations fournis par l'entreprise.

Fait à Créteil,
le 22 juin 2022

Rémi COTILLARD
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

20220608_PSC_FPT_accord_méthode_OS_employeurs CONFIDENTIEL

Accord de méthode relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale

ENTRE

Les employeurs territoriaux, représentés par [***compléter***]

ET

Les organisations syndicales représentatives au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, signataires *in fine*

Suite à la signature, le 23 février 2022, du pré-accord de méthode relatif à la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique, les parties conviennent d'établir un accord de méthode afin d'engager des négociations sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale à travers les dispositions suivantes :

Préambule

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), qui introduit l'obligation de participation des employeurs publics, représente l'opportunité d'une avancée sociale majeure au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale.

En ce qu'elle participe des conditions de travail des agents ainsi que de maintien de leur niveau de vie et de leur santé, elle constitue également un élément d'attractivité de l'engagement pour le service public.

Alors que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 est venue poser le cadre de cette réforme et que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement est venu préciser aussi bien les garanties minimales que le niveau minimal de participation des employeurs, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales entendent, au-delà de ces textes, se saisir de cette avancée sociale en poursuivant et en approfondissant l'ambition de cette réforme par la négociation collective, à laquelle l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique vise à donner un élan.

La poursuite de cette ambition implique, au-delà du décret précité :

- *en premier lieu*, de réaffirmer des garanties « socles » au bénéfice des agents qui constitueront le cadre des futures négociations locales ;

- *en second lieu*, de proposer l'introduction de dispositions nationales venant encadrer les pratiques contractuelles et les différents régimes de participation notamment au profit de la solidarité entre bénéficiaires, ce qui implique de réformer le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, sans quoi toute réforme de la PSC apparaîtrait incomplète, notamment en introduisant ou renforçant les mécanismes de régulation des pratiques contractuelles (évolutions de tarifs, changements de contrats, questionnaires médicaux, ratios de solidarité, tables, etc.) au bénéfice de la protection des agents ;

- *en troisième lieu*, de définir les conditions de pilotage et de portage social des dispositifs de participation.

Cette réforme impliquera une négociation locale dont il apparaît nécessaire de poser le cadre de référence au travers du présent processus. Ce cadre devra conjuguer le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du principe de libre administration des collectivités territoriales.

PROJET

Aussi, les partenaires sociaux entendent, au travers du présent accord de méthode mener un processus de négociation qui vise l'ensemble de ces finalités.

Si ce processus a vocation à s'inscrire dans la dynamique insufflée par l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 quant à la place de la négociation collective, il ira au-delà de son champ strict puisqu'il vise la modification de dispositions réglementaires voire législatives.

Ainsi, les signataires du présent accord souhaitent aboutir à un document commun qui visera, le cas échéant, une transcription normative des dispositions qu'il contiendra.

Au terme de ce processus, il résultera une réforme globale de la PSC qui aura introduit à la fois :

- des garanties « socles » au bénéfice des agents qui constitueront le cadre des futures négociations locales ;
- des dispositions nationales venant encadrer les pratiques contractuelles et les différents régimes de participation notamment au profit de la solidarité entre bénéficiaires ;
- des dispositions en matière de pilotage et de portage social des dispositifs de participation.

Ceci étant précisé, il est convenu ce qui suit.

Article 1 – **Objet**

Le présent accord de méthode définit les modalités et le périmètre de négociation an matière de protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. Il s'applique à l'égard de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Les parties à la négociation posent l'objectif général d'aboutir à l'amélioration de l'étendue et de la qualité de la couverture des risques en matière de santé et de prévoyance.

La négociation veillera à assurer une cohérence entre les prestations versées par les employeurs territoriaux qui relèvent d'exigences statutaires et de sécurité sociale, et celles qui relèvent des organismes complémentaires, en prenant en considération les situations différenciées de l'ensemble des agents publics, notamment les fonctionnaires et les agents contractuels.

Ainsi, le processus pourra également faire émerger des propositions en matière d'évolution des garanties statutaires.

Article 2 – **Thèmes de la négociation**

Les thèmes qui seront traités sont :

- Définir la place des organisations syndicales dans la négociation et le suivi des accords sur la protection sociale complémentaire notamment sur le suivi de l'accord, le pilotage de l'accord et la définition des modalités de la future revoyure ;
- Améliorer des dispositions de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 fixant les niveaux de participation et approfondir ou compléter, le cas échéant, la rédaction de certaines dispositions du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
- Définir les mécanismes de solidarité familiale, intergénérationnelle et professionnelle ;
- Définir les modalités de financement et d'adhésion (dont prise en charge des hausses de cotisations ou indexation, portabilité des droits, mécanisme d'affiliation, cas de dispenses, etc.) ;
- Définir l'encadrement des différents régimes de participation (les conditions de solidarité dans les contrats individuels et collectifs, les modalités des contrats collectifs à adhésion obligatoire, les critères de labellisation, etc.) ;

PROJET

- Encadrer les pratiques (questionnaire médical, tarification différenciée selon l'état de santé, délai de carence en prévoyance, évolutions tarifaires, etc.) ;
- Définir le cadre de référence du dialogue social local (négociations et modalités de pilotage de l'exécution des dispositifs de participation) ;
- Etudier les dispositifs de formation à la négociation des contrats et à leur déontologie.

Les thèmes de négociation ci-dessus exposés ne sont pas exhaustifs

Au cours de la négociation, sera abordé l'ensemble des garanties et risques (notamment en matière de maladie, accident, maternité, incapacité, invalidité, inaptitude, décès, perte de retraite, etc.).

Le cas échéant, la négociation viendra préciser la définition de ces risques, avant d'aborder chacun d'entre eux, en matière de garanties complémentaires.

Les employeurs et les organisations syndicales représentatives engageront un travail visant à réviser le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, et à approfondir et compléter certaines dispositions du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 et de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.

A l'issue de ce travail, des propositions de modifications réglementaires voire législatives seront soumises d'un commun accord au Gouvernement.

Article 3 – **Composition de l'instance de négociation**

L'instance de négociation sera composée :

- d'une délégation composée *a minima* de trois (3) membres permanents représentant la Coordination des employeurs territoriaux et dûment mandatée par celle-ci. La composition de cette délégation pourra être complétée autant que de besoin ;

- de représentants des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale, à raison de trois (3) représentants par organisation syndicale, dont un expert de leur choix dont chaque organisation syndicale peut être accompagnée si elle le souhaite.

L'un des membres permanents de la délégation représentant des employeurs territoriaux aura en charge l'animation de l'instance et le pilotage du processus de négociation.

Les services de l'Etat compétents, en charge de la retranscription normative ultérieure des termes d'un accord, ne participeront pas à l'instance de négociation. Ils seront toutefois régulièrement avisés de l'avancement du processus, au moyen des comptes-rendus dressés de chaque séance de négociation, au titre du secrétariat de la séance, afin de pouvoir anticiper en temps utile toute question juridique ou normative qui pourrait naître des termes envisagés d'un accord.

Article 4 – **Modalités et calendrier de la négociation**

La négociation se déroulera au moyen de réunions plénières et si besoin de réunions bilatérales dans le respect de l'égalité de traitement entre les organisations syndicales. Des réunions supplémentaires pourront être demandées par les parties à la négociation.

Le calendrier de la négociation sera déterminé par les parties. Il apparaît nécessaire que le processus puisse aboutir aux termes d'un accord au plus tard le 31 mars 2023, en vue des retranscriptions normatives nécessaires le cas échéant au printemps 2023.

Les parties s'engagent à verser les documents préparatoires aux réunions au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date de la réunion.

PROJET

Les parties à la négociation s'engagent à conserver toute la confidentialité des documents et des échanges qui interviendront dans le cadre de la négociation. Ils s'engagent notamment à ne pas faire connaître aux tiers le contenu des documents et la teneur des échanges, ni à communiquer ces éléments à la presse.

Article 5 – **Expertise et appui techniques**

Les parties prenantes au processus de négociation peuvent solliciter, à tout moment du processus et lorsque cela apparaît dans l'intérêt de la négociation collective, des auditions complémentaires de personnalités qualifiées par leur expertise des questions de protection sociale complémentaire.

Dès lors que l'intérêt de telles auditions est constaté, il est procédé à leur organisation.

Article 6 – **Ressources documentaires**

Les références de ressources documentaires utiles à la négociation d'un accord concernant la protection sociale complémentaire sont annexées au présent accord.

Commenté [BT1]: Annexe à ajouter

Article 7 – **Entrée en vigueur de l'accord de méthode**

Le présent accord de méthode sera conclu pour une durée déterminée et cessera de plein droit au terme de la négociation d'un accord.

Il entrera en vigueur le lendemain de sa signature

Article 8 – **Révision de l'accord de méthode**

Les parties signataires conviennent, notamment en cas de modification du cadre juridique applicable impactant les dispositions du présent accord de méthode, de se réunir pour déterminer et négocier les adaptations nécessaires et utiles.

PROJET

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Logos des SDIS d'outre-mer
ou service préfectoraux

Convention cadre relative à la mise en œuvre de partenariats entre les CDG et les SDIS ou les services préfectoraux d'outre-mer pour l'organisation des concours de catégories A et B de la filière Sapeurs-Pompiers Professionnels

PROJET

Entre :

La **FEDERATION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE** dénommée ci-après FNCDG,

80 rue de Reuilly, Paris 12ème

Représentée par son Président Michel HIRIART, dûment habilité à cet effet par son conseil d'administration

D'une part

Et

Les **SERVICES DEPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS D'OUTRE MER,** dénommés les SDIS d'outre-mer, ou les services préfectoraux le cas échéant, relevant des DROM-COM suivants :

- la Guadeloupe (971)
- la Martinique (972)
- la Guyane (973)
- la Réunion (974)
- St Pierre et Miquelon (975)
- Mayotte (976)
- Nouvelle Calédonie (988)

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans une logique de retour au droit commun de la Fonction Publique Territoriale, les concours et examens professionnels de catégories A et B d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels dont la responsabilité relevait de la DGSCGC ont été transférés à compter du 1er janvier 2022, aux Centres de Gestion de la Fonction publique Territoriale.

Ce transfert compte 13 opérations (6 concours de catégorie A, 3 concours de catégorie B, 2 examens professionnels de catégorie A et 2 examens professionnels de catégorie B).

La DGSCGC avait pour habitude de permettre aux candidats ultramarins de présenter leurs épreuves (écrites, orales et le cas échéant sportives) de manière délocalisée auprès des SDIS d'Outre-Mer ou des services préfectoraux lorsqu'il n'y a pas de SDIS sur le territoire concerné.

Ce n'est pas une pratique habituelle pour les Centres de Gestion car la plupart des opérations de concours ou d'examens professionnels sont organisées par les Centre de Gestion d'Outre-Mer.

Les concours de catégories A et B de Sapeurs-pompiers Professionnels étant organisés principalement par un Centre de Gestion en métropole, ces derniers s'engagent à titre expérimental à compter du 1er septembre 2022 à poursuivre cette pratique mise en place par la DGSCGC.

A l'instar des différentes expérimentations menées de 2019 à 2021 dans le cadre de la convention cadre relative à la mise à disposition par des Centres De Gestion (CDG) volontaires de moyens humains, techniques et logistiques à la DGSCGC pour l'organisation des concours de Sapeurs-Pompiers Professionnels, signée le 7 février 2019 par le Président de la FNCDG et le Préfet, Directeur Général de la DGSCGC, la FNCDG propose la signature d'une convention cadre relative à la mise en œuvre de partenariats entre les CDG et les SDIS d'outre-mer ou les services préfectoraux pour ces mêmes opérations.

L'objectif de la présente convention cadre est ainsi de fixer de manière générale les contours de cette collaboration entre les CDG et les SDIS d'outre-mer ou les services préfectoraux.

PROJET

Article 1er : Objet de la convention-cadre

La présente convention cadre a pour objet d'organiser le partenariat entre les CDG organisateurs des concours et examens professionnels de catégories A et B de la filière SPP et les SDIS d'Outre-Mer ou les services préfectoraux dans le cadre d'une organisation « délocalisée » des épreuves (épreuves écrites et épreuves orales).

Ce partenariat suppose bien entendu que des candidats domiciliés dans un DROM-COM se soient inscrits au concours ou à l'examen professionnel concerné.

Les SDIS d'Outre-Mer ou les services préfectoraux concernés s'engagent ainsi à mettre à disposition du CDG organisateur des moyens humains, techniques et logistiques pour aider ce dernier à la bonne organisation des épreuves à délocaliser.

En fonction de l'inscription des candidats, une convention de partenariat sera conclue entre le CDG organisateur et le (ou les) SDIS d'Outre-Mer ou le (les) service(s) préfectoral(aux) afin de définir notamment les modalités pratiques de mise en œuvre au regard de la session concernée.

Article 2 : Opérations de concours ou examens professionnels concernés

Cette convention-cadre s'applique à l'ensemble des concours et examens professionnels de catégories A et B relevant :

- du cadre d'emplois des lieutenants ;
- du cadre d'emplois des capitaines, commandants ;
- des cadres d'emplois de la filière médico-sociale de SPP.

Sont exclus du champ d'application de cette convention cadre les concours et examens professionnels du cadre d'emplois de conception et de direction (relevant de la compétence du CNFPT) ainsi que les concours et examens professionnels de la catégorie C (cadres d'emplois des sapeurs et caporaux et cadres d'emplois des sous-officiers, relevant de la compétence des SDIS).

Du fait de leur technicité, les épreuves sportives des concours externes de catégories A et B de cette filière SPP sont également exclues du champ d'application de cette convention. Les candidats devront donc se déplacer en métropole pour présenter leurs épreuves sportives.

Article 3 : CDG et SDIS concernés

Les CDG organisateurs sont désignés par la FNCDG pour une période de trois ans par référence au calendrier adopté par les CDG pour les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale (cf. annexe 1).

Les SDIS d'Outre-Mer ou, le cas échéant, les services préfectoraux lorsqu'il n'y a pas de SDIS sur le territoire concerné sont les suivants au regard des demandes des sessions passées :

- la Guadeloupe (971)
- la Martinique (972)
- la Guyane (973)
- la Réunion (974)
- St Pierre et Miquelon (975)
- Mayotte (976)
- Nouvelle Calédonie (988)

Dans l'hypothèse ou un autre TOM, COM (Polynésie Française, Saint Martin, Saint Barthélémy ou Wallis et Futuna) non signataire de la présente convention cadre, formulait une demande spécifique, cette dernière serait étudiée par le CDG organisateur et, le cas échéant, un avenant à la convention pourrait être proposé.

PROJET

Article 4 : Conventions de partenariat de mise en œuvre

Si à la fin des inscriptions d'une opération d'un concours ou d'examen professionnel donné, il apparait que des candidats domiciliés dans un DROM-COM se sont inscrits, alors une convention de partenariat pourra être conclue entre le CDG organisateur et le (ou les) SDIS d'Outre-Mer ou le (les) service (s) préfectoral (aux) concerné(s).

L'organisation délocalisée des épreuves concernées ne pourra se réaliser que sur la base de cette convention qui comprendra principalement :

- l'objet de la convention comportant un calendrier prévisionnel des épreuves à organiser,
- les conditions de mises en œuvre de la convention, selon les épreuves concernées,
- le cas échéant, les modalités pratiques de déroulement de la mise en loge des candidats,
- le cas échéant, les conditions financières.

Article 5 : Conditions financières

La collaboration d'un SDIS d'Outre-Mer ou d'un service préfectoral pour l'organisation délocalisée des épreuves devra se faire principalement à titre gracieux.

Toutefois dans l'hypothèse où les effectifs des candidats inscrits devaient nécessiter la location d'une salle extérieure au SDIS / préfecture, alors le SDIS ou le service préfectoral s'engage à transmettre au CDG une estimation financière pour étude et validation.

Cette estimation financière pourra alors comprendre les dépenses, engagées par le SDIS d'Outre-Mer ou le service préfectoral, suivantes :

- le cas échéant, les coûts salariaux des surveillants mobilisés, à hauteur du SMIC horaire et sur la base d'une autorisation de cumul d'activité,
- les frais de location de salles (sur présentation d'un devis si loueur privé),
- le cas échéant, les frais d'hébergement et de repas des surveillants engagés dans le cadre des mises en loges des candidats (dans la limite des dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2006, modifié, fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat).

Dans cette hypothèse, un état détaillé et certifié exact du coût engagé après service fait ainsi qu'un avis de sommes à payer devront alors être adressés à l'agent comptable du CDG organisateur.

Article 6 : Responsabilités

Le CDG organisateur est responsable du concours ou de l'examen professionnel en qualité d'autorité organisatrice. Il assumera, le cas échéant, l'ensemble des risques inhérents à l'organisation de l'opération (réorganisation des épreuves, recours contentieux…).

Par conséquent, le (ou les) SDIS ou le (les) service(s) préfectoral (aux) partenaire(s) doit s'engager à se conformer scrupuleusement aux instructions et recommandations fournies par le CDG organisateur et visées dans la convention de partenariat.

Article 7 : Durée de la convention-cadre

La présente convention-cadre prend effet au 1er septembre 2022. Elle est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024 par référence au calendrier triennal adopté par les Centres de Gestion pour les concours et les examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Elle peut être modifiée par avenant d'un commun accord entre les parties et peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

PROJET

Article 8 : Bilan

Les CDG organisateurs et les SDIS d'Outre-Mer ou les services préfectoraux feront un bilan de cette expérimentation au cours de l'année 2024. Ce bilan fera état d'un retour d'expérience de chacune des parties, des ajustements à prévoir et des coûts engagés pour l'organisation délocalisée de ces opérations. De ce bilan dépendra la poursuite de ce partenariat au-delà du 31 décembre 2024.

Article 9 : Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présence convention cadre fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties. A défaut d'accord, chacune des parties pourra saisir le tribunal compétent.

Fait à PARIS Le …….

Le Président de la Fédération Nationale des Centres de Gestion

Michel HIRIART

Le Président du SDIS de …….

PROJET

Annexe 1

Liste des CDG désignés par la FNCDG comme organisateurs des concours et examens professionnels de catégories A et B de la filière SPP

Année 2022

opérations	CDG organisateurs
Examen professionnel de commandant (cat A)	CDG 69
Examen professionnel de lieutenant hors classe (cat B)	CDG 35
Concours interne et externe de lieutenant de 1ère classe (cat B)	CDG 54 (concours externe) CDG 34 (concours interne)

Année 2023

opérations	CDG organisateurs
Concours interne et externe de capitaine (cat A)	CDG 35
Examen professionnel de lieutenant de 1ère classe (cat B)	CDG 33
Concours interne de lieutenant principal de 2ème classe (cat B)	CDG 69 CIG grande couronne
Examen professionnel de cadre supérieur de santé (cat A)	CDG 59
Concours interne et externe de cadre de santé (cat A)	CDG 77
Concours de médecins et pharmaciens de SPP (cat A)	CDG 63
Concours d'infirmiers de SPP (cat A)	CDG 13

Année 2024 (à confirmer)

opérations	CDG organisateurs
Examen professionnel de commandant (cat A)	CDG 69
Examen professionnel de lieutenant hors classe (cat B)	CDG 35
Concours interne et externe de lieutenant de 1ère classe (cat B)	CDG 54 (concours externe) CDG 34 (concours interne)

PROJET